

---

## ASSEMBLEE GENERALE GRAND-EST

10 mars 2019 – Compte-rendu de la réunion PSP

---

### MATIN – REUNION DE LA COMMISSION SAISON 2018

La réunion est ouverte à 11H30 après avoir reçu plusieurs présidents de CODEP (dont le 67, le 68, le 57, le 54 et le 10)

Présents :

KRANZER Jacques	GUY Christelle
GUY Didier	FLEURET Olivier
FEUILLY Hélène	CHAUVIERE Pascal
VIRARD Olivier	

Excusés :

BAREILLE Véronique  
DUREN Jean-Louis

Pascal CHAUVIÈRE félicite les membres du Conseil d'administration pour leur dynamisme dans le cadre de toutes les actions menées. Il propose d'écouter chacun des membres avant de passer à sa liste des points à discuter.

### **Retour sur le Championnat régional PSP Grand-est à Village-Neuf (68) du 10 février 2019 (bien qu'il s'agisse de 2019)**

Jacques KRANZER débute la réunion par un retour sur l'organisation du Championnat régional PSP Grand-Est, notamment concernant les pistes d'améliorations pour les prochaines éditions.

1. Concernant l'organisation proprement dite :

- Veiller au respect des horaires et soigner la gestion du temps en général. Cela passe notamment par une préparation à l'avance des diaporamas et de la vidéoprojection lors des réunions de chefs d'équipes et d'arbitres ;

- Prévoir un schéma linéaire de chaque épreuve et préciser les critères de réussite ;
- Préciser zones de toucher (partie verticale du mur de la piscine) et les limites de zones au fond du bassin. ;
- prévoir la commission de disqualification et ses membres (relire le règlement des compétitions)
- Il a été rappelé l'importance de fournir aux arbitres une fiche propre à leur poste (arbitre de fond, de virage, chronométreur etc.) listant les motifs de disqualification d'un candidat pour une épreuve donnée. Pascal CHAUVIÈRE précise que les documents existent déjà et ont été utilisés à Ecrouves. Ils ont servi de base à ceux de la CN PSP
- Il a également été rappelé que les arbitres n'ont pas à disqualifier directement un candidat : ils font remonter une observation à un jury qui a la charge :
  - o de décider de disqualifier le candidat ;
  - o de récolter les éventuelles réclamations du capitaine d'équipe.

## 2. Concernant la prévention des accidents traumatiques :

- l'équipe de Jacques KRANZER a constaté que les candidats montent trop tôt sur les plots avec le bloc sur le dos. L'ordre de départ est alors long à venir. Prévoir ordre de départ rapide et une procédure claire (depuis l'apprêtement des arbitres jusqu'au coup de sifflet du starter). Pascal CHAUVIÈRE répond qu'effectivement les PSPeurs qui utilisent le plot de départ anticipent leur montée sur le plot dans un souci de « sécurité » et certainement sous le coup du stress. C'est le règlement (et donc les formations ou les briefings) qui impose les ordres de départ.
- Montée à l'échelle : prévoir une distance de sécurité entre le concurrent qui monte à l'échelle et les concurrents qui attendent dans l'eau. Ce point est également déjà prévu dans le règlement des compétitions.
- La mise à l'eau par saut droit des relayeurs pendant le 4 x 50 m est jugée accidentogène ;
- La question de la pression minimale dans es blocs en début d'épreuve a été soulevée. Les 50 bars minimum ont été supprimés du règlement. Officiellement, il appartient donc au candidat de s'assurer qu'il dispose d'assez d'air. Il est dans les prérogatives du juge de pré-départ de vérifier la bouteille en chambre d'appel : libre à l'organisation d'imposer ou non une pression minimale de sécurité (à fixer à l'avance de la compétition).

Pascal CHAUVIÈRE explique que ces points sont gérés par le règlement des compétitions. S'il y a des demandes ou réflexions modificatives, il faut faire un dossier et le proposer en CN PSP. Comme il en a été fait le constat par le passé, il est nécessaire que les membres du CA de la CR PSP connaissent avec la plus grande précision possible les règlements des épreuves et des compétitions.

Les membres du C.A. ayant terminé leurs questions, Pascal CHAUVIÈRE reprend son ordre du jour.

1. Pascal CHAUVIERE annonce la confirmation de la création prochaine d'une commission PSP dans 3 CODEP (57, 08 et 67). Christelle GUY en est avertie.
2. **Test des épreuves** du 50 m émerision et relais 4 x 50 m torpédo (le Grand-Est a été « région-test » pour ces épreuves lors du championnat régional) :
  - La CR PSP a écrit les premières règles du 50 m émerision sur un bassin de 25 m, à savoir le gonflage du parachute à 27 mètres. Plusieurs concurrents ont gonflé le parachute à 23 m, puis ont touché le mur à 25 m et repassent sous le poids (non stabilisé par le parachute) au retour. Cela semble plus risqué, et pose la question suivante : le gonflage du parachute doit-elle être prévue dans un secteur spécifique du bassin (libre alors au PSPeur de gonfler son parachute avant ou après la touche du mur à 25 m), ou doit on imposer une touche du mur à 25 m puis le gonflage du parachute à 27 m ?
  - Pascal CHAUVIERE redemande un retour sur la mise en œuvre des épreuves du 50 m émerision.

### **3. Organisation de stage d'entraînement régional Grand-Est pour les PSPeurs en 2019**

Sur idée d'Olivier FLEURET, il est proposé d'organiser un évènement réunissant PSPeurs et entraîneurs fédéraux (EF1 et 2) autour d'un stage technique « PSP3. La demande serait de commencer doucement. Quelques pistes d'organisation sont abordées, concernant :

- La durée : peut être un week-end ?
- Le financement : Peut être à la charge des départements ?
- Le contenu : Pascal CHAUVIERE demande surtout du travail de gestes techniques. Olivier VIRARD pense à coupler avec une éventuelle formation d'EF1.
- Le lieu : Pascal CHAUVIERE propose OVIVE mais il y a déjà beaucoup d'actions FFESSM dans ce centre aquatique communautaire. Les horaires peuvent être une contrainte (piscine disponible principalement le samedi après 17h30 puis le dimanche après 12h30) mais c'est envisageable.

### **4. Organisation du Championnat régional Grand-Est 2020**

Le lieu pressenti pour le prochain championnat régional est situé dans le département de la Marne, avec deux villes d'accueil potentiel : Châlons-en-Champagne (Aquacité<sup>1</sup> de Fagnières), ou Épernay (Bulleo<sup>2</sup>). Olivier VIRARD se chargera de contacter les

---

<sup>1</sup> <https://piscine.chalons-agglo.fr/piscine-fagnieres.html>

<sup>2</sup> <https://bulleo.epernay-agglo.fr/>

responsables de l'Aquacité de Fagnières pour prêt ou location de la piscine (réponse attendue **fin mars**, après l'assemblée générale de la Fédération nationale).

La date exacte reste à fixer selon la disponibilité des piscines, le calendrier des autres compétitions (championnats départementaux, et assemblées générales notamment). En fonction de ces diverses contraintes, la date pressentie serait fixée début février 2019, avant les vacances scolaires.

Le Comité départemental Marne a d'ores et déjà manifesté son intérêt. Le Président de la Commission PSP (Christophe MARTIN) signale cependant que le Codep ne dispose pas d'un budget spécifique alloué à cette action. À titre d'exemple, en 2019, le Codep 68 n'a supporté financièrement que l'achat des médailles. (Pascal CHAUVIÈRE précise que le budget prévisionnel de la compétition prévoyait cette dépense Le CODEP 68 y a apposé sa « publicité »).

Les informations concernant la compétition devront d'abord être affichées sur le site Internet de la CR PSP, puis la lettre d'invitation adressée aux clubs pour lancer les inscriptions sera envoyée par le Secrétaire général de la Commission Grand-Est (Jean-Baptiste RICHARD).

## **5. Budget de la CR-PSP**

Le budget 2019 alloué à la Commission régionale est fixé à **3 400 €**. Pascal CHAUVIÈRE a établi un guide budgétaire par postes de dépenses (cf. annexe en fin de document). Ce budget prévisionnel fait preuve d'une certaine souplesse avec des transferts possible entre les postes de dépenses (selon les besoins et les économies).

## **6. Rappels réglementaires et organisation de la CR-PSP**

- 6.1. Réglementairement, seul le Président est élu et donc responsable de la politique de la Commission régionale ; mais il n'a pas la personnalité morale, qui est détenue uniquement le Président du Comité régional Grand-est, Bernard SCHITTLY. Ce dernier est le seul à pouvoir signer un devis ou une convention de mise à disposition d'un équipement. C'est un élément à intégrer dans l'organisation des évènements de la CR PSP car cela augmente les délais et influe sur l'organisation des calendriers.
- 6.2. Pascal CHAUVIÈRE a instauré au moment de ses promesses électorales pour la CR-PSP Grand-Est un mode de fonctionnement construit autour d'une équipe de travail comportant des postes-clé gravitant autour du Président (Pascal CHAUVIÈRE), et auprès desquels viennent en appui des membres de la Commission. Les titulaires aux postes dédiés sont les suivants (fera l'objet d'une présentation sur le site par Christelle GUY) :

- Jean-Louis DUREN, Vice-président, responsable de la formation des arbitres et juges ;
- Jean-Baptiste RICHARD – Secrétaire général ;
- Véronique BAREILLES – Secrétaire adjointe ;
- Didier GUY – responsable « matériel » ;
- Olivier FLEURET – responsable du bureau des performances ; formation « entraîneurs » ;
- Hélène FEUILLY – responsable communication ;
- Jacques KRANZER - membre du Conseil d'administration.

Cela sous entend que les membres du Conseil d'administration de la CR PSP acceptent par leur présence au sein du Conseil, les promesses électorales et travaillent pour les réaliser.

Des personnes « ressource » côtoient le Conseil d'administration : Anaïs SEGUIN, EF2 et formatrice des EF1, et Olivier VIRARD, candidat EF2° et formateur « stagiaire » des EF1° (Hélène FEUILLY aiderait à cette formation également).

Gérald HORNUT (anciennement chargé des comptes) reste au Conseil d'administration pour gérer le logiciel OCTOPUS.

- 6.3. Devant le succès de la formation « administration du site web de la FFESSM-Est », il est envisagé de démultiplier cette formation pour assurer une qualité et une animation soutenue du site.

Il sera nécessaire de se coordonner avec le Webmaster pour autoriser les accès au site en tant qu'administrateur, soit Pascal CHAUVIÈRE, Jean-Baptiste RICHARD, Hélène FEUILLY dans un premier temps. Les autres intervenants tels Christelle GUY, Olivier FLEURET, Jacques KRANZER proposeront leurs « articles » à Jean-Baptiste et Hélène.

Il a été précisé qu'il faudra néanmoins être prudent et ne pas surmultiplier le nombre d'administrateurs pour garantir une homogénéité du site internet et la validité règlementaire des informations publiées. Tout article proposé pour le site Internet devra être proposé au préalable au Président pour validation.

Pascal CHAUVIÈRE en profite pour rappeler des règles - qu'il veut d'ailleurs s'auto appliquer ! - de bonne entente au sein de notre Comité d'administration : respect, écoute, critiques apportées avec intelligence, humour bien géré (ex : surnom mal vécu par un PSPeur), abnégation. Nous endossons un costume qui doit nous rendre exemplaire.

Il souligne par ailleurs que personne n'a l'obligation de tout savoir. En cas de doute, mieux vaut réserver sa réponse plutôt que d'affirmer avec certitude des erreurs ! Ces règles s'appliquent à tous, nouveaux comme anciens.

- 6.4. **Précision** (après vérification de ces informations par Pascal CHAUVIÈRE en Commission nationale en novembre 2018) : lors des votes en CN PSP, le

Président de la Commission nationale PSP n'a pas droit de vote. Seules les voix des Présidents de Commissions régionales sont admises.

## **7. Rédaction et mise en page d'un carnet de suivi des arbitres PSP**

Le bureau (Pascal CHAUVIÈRE, Jean-Louis DUREN...) a identifié un véritable besoin d'un document personnel de suivi de la « carrière » des arbitres et juges. Les documents officiels de la Commission nationale ne sont pas apparus des plus pertinents ou efficaces... Le bureau de la CR PSP a donc créé un cahier des charges et demandé à son Conseil d'administration de créer un livret de suivi personnel (sur le modèle du carnet de plongée de la FFESSM).

Pascal CHAUVIÈRE a apprécié la réactivité des spécialistes du maquettage et de l'impression, et le respect des consignes. Le bureau a souligné la grande qualité du travail de fond et de forme pour ce document. L'excellente collaboration au sein de la Commission et la réactivité de tous a été très appréciée dans le cadre de ce travail. Ce dernier doit servir d'exemple pour motiver et conserver les bonnes volontés dans tout autre travail lié à la CR PSP.

Le projet devra être présenté en Commission nationale PSP, puis validé par le Comité directeur national. Puis après négociations, la Commission nationale prendra une décision quant à la diffusion ou l'interdiction de diffuser le document.

La FFESSM se dirigeant vers une dématérialisation totale des documents de suivi (carnets de plongées etc.), - avec la volonté affichée de Jean-Louis BLANCHARD d'une FFESSM 2.0, il est sûr que cette initiative est à contre courant de la Fédération.

## **8. Création d'un *roll-up* PSP**

Le Comité départemental 51 a fait réaliser un *roll-up* aux couleurs de la FFESSM (charte graphique) pour promouvoir l'activité PSP. Le fichier informatique (PDF) peut être mutualisé pour achat d'affichages similaires dans les CoDeps et la CR PSP. Le coût d'un *roll-up* est estimé à 150 – 200 € (structure-support incluse). Cette première version a été réalisée à partir des photos disponibles. La photothèque dédiée s'étant étoffée, les illustrations du *roll-up* devront être améliorées (avec des images du Grand-Est).

Pascal CHAUVIÈRE apprécie beaucoup le travail effectué. Il serait intéressé par la création d'un modèle pour la Commission régionale PSP Est mais juge le tarif excessif. Une impression sur un support de qualité inférieure pourrait être étudiée. La décision pourrait être prise suite à réflexion collégiale par échange de mails.

Une difficulté subsiste à propos de la solution logicielle utilisée pour réaliser ce document, qui n'est accessible au grand public (Adobe InDesign). Les logiciels usuels

(Word ou OpenOffice) ne permettent ni de recréer une telle mise en page (conception graphique trop spécifique), ni de modifier les textes à partir d'un document pré-construit (incompatibilité de formats informatiques). Une solution quant à la fourniture d'un fichier modifiable sera à mener, afin que chaque entité (club, codep...) puisse adapter le contenu à ses besoins.

## **9. Stage régional de formation des EF1**

Une session régionale de formation d'entraîneurs fédéraux 1<sup>e</sup> degré (EF1) est à prévoir dans la continuité du premier stage (promesse électorale du Président).

Olivier FLEURET est proposé pour organiser ce stage et intervenir en tant que formateur EF2. Olivier VIRARD et Hélène FEUILLY se proposent de venir en appui à Olivier F. et sont intéressés pour suivre une formation pour être entraîneur fédéral 2<sup>e</sup> degré (EF2).

Il est rappelé l'importance d'organiser des sessions pratiques lors de cette future session de formation des EF1. Un format d'un ou deux week-ends est envisagé pour cette seconde édition. Une fois le projet bien établi, la date, le descriptif de la formation (durée, budget, lieu, contenu) devra être proposé au Président de la Commission régionale PSP.

## **10. Mise à jour du site Internet de la Commission PSP**

Pour plus de lisibilité, il est à prévoir de créer, mettre en forme et actualiser des tableaux synthétiques récapitulant les performances régionales et records divers par catégories d'âge, ainsi que le listing :

- des clubs pratiquant la PSP (cf. Pascal CHAUVIÈRE, Jean-Louis DUREN) ;
- des formateurs, arbitres juges et entraîneurs (cf. Pascal CHAUVIÈRE, Jean-Louis DUREN) ;
- Les records régionaux (Olivier FLEURET)
- les performances (Olivier FLEURET)

Une base de travail (incomplète) pour les arbitres et cadres est disponible auprès de Pascal CHAUVIERE et Jean-Louis DUREN, mais quelques clubs n'ont pas fait de retours. Quant au tableau des records, un gros travail est réalisé par Olivier FLEURET qui a conçu et géré ce document.

J.B. RICHARD se charge de relancer les clubs ou les CODEP. Hélène FEUILLY mettra en forme les tableaux avec Olivier FLEURET pour publication sur le site. Il a été souligné l'importance de présenter des documents conviviaux, synthétique et attractifs pour garantir leur lisibilité.

## **11. Points divers**

Attribution des diplômes des EF 2 : Pour pouvoir attribuer le titre d'EF2, La FFESSM impose que ceux-ci aient formé au moins un EF1. Ce point soulève question car la nomination d'un EF1 nécessite d'être EF2. Pascal CHAUVIÈRE doit trouver une solution avec la CN PSP.

Modification des règlements d'épreuves : La Commission Grand-Est a été force de propositions pour modifier certains points de règlements. Ces propositions ont été votées pour mise en application à partir de 2020. Ce délai découle de la décision de la Commission nationale de stabiliser les règlements pour un an et éviter les modifications en cours d'année sportive.

Échanges mails et communication : Devant le nombre croissant d'e-mails circulant au sein de la Commission, il a été demandé de respecter une « charte » de bonnes pratiques demandant notamment :

- un sujet par mail (éviter les messages multithématiques)
- un titre de mail en adéquation avec le contenu (ne pas hésiter à faire les changements soi-même des titres dans la réponse si nécessaire) ;
- une concision dans le contenu du message.

Rapprochement des Comités régionaux orientation et PSP : Pascal CHAUVIÈRE a rencontré les présidents Nationaux et régionaux de l'Orientation. La Commission régionale Orientation pourrait se rapprocher de la CR PSP pour organiser une activité commune à la Gravière du fort. L'objectif serait d'organiser un évènement festif, voire de découverte de l'activité « orientation » par les PSPeurs et inversement. Dates envisagées : juillet et août 2019.

### **Remise de trophées**

Remise de trophées par Jacques KRANZER :

- Meilleur club, avec un total de 355 points par PSPeur en moyenne, remis aux Hommes-grenouilles de Châlons-en-Champagne (HGCC)
- Club le plus éloigné du lieu de compétition, remis aux HGCC
- Plus jeune compétiteur, remis pour Axel DHEURLE, HGCC
- Club ayant présenté le plus de compétiteur, remis aux HGCC avec un total de 14 compétiteurs (4 femmes, 10 hommes).



## APRES-MIDI – ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE-EST DE LA FFESSM

Les nouveaux Présidents des Commissions Biologie, Nage avec palmes et Tir sur cible sont élus à 184 « pour » et 2 abstentions.

Le Président de la Commission Orientation rappelle la volonté de mettre en place un travail en collaboration avec la Commission PSP.

Bernard SCHITTLY, Président du Comité régional Grand-Est de la FFESSM remet deux trophées régionaux :

- Trophée du meilleur club de la Région Grand-Est : HGCC remise à Olivier VIRARD, Entraîneur et Chef d'équipe pendant les Championnats régionaux Grand-Est
- Trophée du meilleur PSPeur, remis à Pascal CHAUVIÈRE

Pascal CHAUVIÈRE présente à l'assemblée l'actualité de la Commission régionale PSP saison 2018 (la présentation PowerPoint sera mise à disposition sur le site internet) :

- présentation du Bureau 2018 ;
- présentation des actions de la saison 2018 :
  - o formation de 9 arbitres et JF1 en janvier 2018 ;
  - o développement des commissions PSP dans les Comités départementaux ;
  - o développement de la PSP auprès du jeune public ;
  - o formation d'entraîneurs fédéraux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré en juillet 2018;
  - o organisations de sessions de découverte dans toute la région ;
  - o développement d'un tableau des performances ;
  - o tenue du Championnat régional 2018 à Toul, où plusieurs records sont tombés ;
  - o Tenue du 4<sup>e</sup> meeting Handisub, avec 3 épreuves présentées : 23 m émergence, 50 m octopesh, 25 m tunnel (cf. annexe en fin de document). participation de 8 personnes handicapées sur le plan mental, physique ou cognitif.
  - o Représentation de 5 clubs et 38 compétiteurs de l'Est aux Championnats de France à Montluçon. Plusieurs records ont été battus et 1 médaille d'argent toutes catégories a été remportée au 100 m combiné (Pascal CHAUVIERE et Franck MAIREL) ;
  - o Représentation de l'Est en coupe du Monde des régions à Nîmes, avec un classement de 5<sup>e</sup> région sur les 15 représentées.

Par manque de temps, les tableaux des records régionaux et la possibilité du sport santé n'ont pas été présentées, mais ils sont consultables dans la présentation PowerPoint annexée au document et qui sera mise ultérieurement sur le site.



Rédaction : Jean-Baptiste RICHARD, Pascal CHAUVIÈRE  
18/03/2019

## ANNEXE – Budget prévisionnel

### FORMATIONS

	Recettes			Dépenses			Demande auprès du CR Est
	Prix unitaire	nombre de stagiaires	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>Formation d'arbitres et de juges - 1e trimestre 2019</b>							
Participation candidats arbitres	15,00 €	10	150,00 €				
Participations candidats juges	15,00 €	8	120,00 €				
Cartes fédérales				12,00 €	18	216,00 €	
Repas				15,00 €	3	45,00 €	
Frais de déplacement des cadres					3	120,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>270,00 €</b>		<b>3</b>	<b>381,00 €</b>	<b>111,00 €</b>

	Recettes			Dépenses			demande auprès du CR EST
	Prix unitaire	nombre de stagiaires	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>Formation d'entraîneur PSP 2e trimestre 2019</b>							
Participation candidats ENTRAINEUR	20,00 €	6	120,00 €	20,00 €			
Cartes fédérales				12,00 €	6	0,00 €	
Repas	10,00 €	6	60,00 €	15,00 €	2	30,00 €	
Déplacement cadres EF2					2	120,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>180,00 €</b>		<b>3</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Recettes			Dépenses			demande auprès du CR EST
	Prix unitaire	nombre de stagiaires	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>Stage technique d'entraînement PSP</b>							
Déplacement cadres EF1 et EF2					4	150,00 €	
Repas des encadrants				15,00 €	4	60,00 €	
Collation stagiaires (fruits secs, eau...)						100,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>		<b>3</b>	<b>310,00 €</b>	<b>310,00 €</b>

## COMPÉTITIONS

	Recettes			Dépenses			Demande auprès du CR Est
	Prix unitaire	nombre	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
Compétition Régionale Est à MULHOUSE le 10 février 2019							
Participation compétiteur	10,00 €	80	800,00 €				
Plaquettes médailles				2,00 €	240	480,00 €	
Gonflages stagiaires				2,00 €	80	160,00 €	
Gonflage cadres				2,00 €	42	84,00 €	
Café thé vin d'honneur					122	400,00 €	
repas des juges					40	150,00 €	
alcool vin d'honneur						150,00 €	
nappes serviettes						39,74 €	
Participation FORFAITAIRE déplacement des arbitres						900,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>800,00 €</b>			<b>2 363,74 €</b>	<b>1 563,74 €</b>

	Recettes			Dépenses			Demande auprès du CR Est
	Prix unitaire	nombre	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>Dépenses annexes du Championnat régional PSP</b>							
Déplacements organisateurs					4	300,00 €	
Location du logiciel OCTOPUS						70,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>			<b>370,00 €</b>	<b>370,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

	Recettes			Dépenses			Demande auprès du CR Est
	Prix unitaire	nombre	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>REUNIONS (EST, COLLOQUES, SEMINAIRES, TRAVAIL)</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>						<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>

	Recettes			Dépenses			Demande auprès du CR Est
	Prix unitaire	nombre	Recettes totales	Prix unitaire	nombre	dépenses totales	
<b>MATERIELS</b>							
Achat matériel pédagogique ,entretien etc..						150,00 €	
Achat Textiles				9,00 €	100	900,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>			<b>1 050,00 €</b>	<b>1 050,00 €</b>

## TOTAL – BUDGET PRÉVISIONNEL

	Recettes	Dépenses	Demande auprès du CR Est
<b>TOTAL BUDGET COMITE REGIONAL EST</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>4 624,74 €</b>	<b>3 374,74 €</b>

## **ANNEXE – Épreuves de PSP pour Handiplongeurs**

*EPREUVES DE PSP*

*POUR HANDIPLONGEURS*

*Centre aquatique et Fosses de plongée Ovide*

*avec Pascal CHAUVIERE*



*Clubs ADP Toul et Touring Plongée Nancy Toul*



# Présentation

Catégories :

**PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP**

## Epreuves spécifiques PESH en démonstration :



1. Octopesh 50m mono ou bi bouteilles
2. 25 m tunnels
3. 25 m Emersion d'un objet de 6kg (parachute)

### Formalités à l'inscription :

3. Licence FFESSM en cours de validité
4. Certificat médical :  
Présenter un certificat médical de "non contre indication à la pratique de la plongée sportive en piscine en compétition" de moins d'un an, délivré par tout médecin.
5. Assurances : il est obligatoire de souscrire une Assurance complémentaire individuelle assistance. Il sera demandé de présenter une attestation.
6. PESH 12 pour les handiplongeurs

### Bouteilles de plongée :

de 6 à 12 litres pour les – de 16 ans.

de 10 à 18 litres pour les + 16 ans

En accord avec la législation.

site de la Commission Nationale :

[http://www.ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglements\\_Epreuves\\_21-07-2015.pdf](http://www.ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglements_Epreuves_21-07-2015.pdf)





Pour les PESH :

L'épreuve émergence d'un objet de 6kg est la même que pour les plongeurs valides, conformément au règlement national de la CN PSP, mis à part la mise à l'eau qui se fait de manière adaptée au handicap.

Les règlements de l'octopesh et du tunnel 25 m sont disponibles en Annexes.

### **Inscriptions :**

Le président du club inscrit les compétiteurs via le site du CIR Est.

Afin de faciliter le bon déroulement de la compétition, les organisateurs demandent aux présidents des Clubs de remplir avec soin les tous les champs demandés.

Le meeting est réservé aux plongeurs en situation de handicap PESH. Il ne peut donner à la délivrance d'un titre, même si un classement amical est effectué.



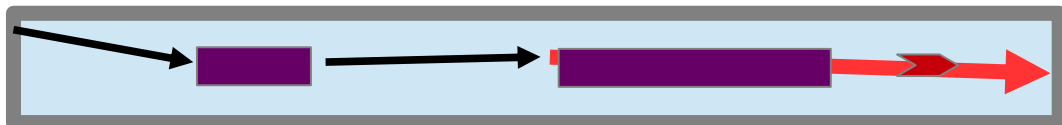
## TUNNEL 25m PESH

C'est une course de 25m, chronométrée, en individuel, sur un circuit d'obstacles dans lesquels il faut :

- Passer, avec le scaphandre capelé, dans un tunnel de 2 m (cerceaux de 1m, distants de 0,5m)
- reprendre le déplacement
- puis passer dans le tunnel de 5 m

Le chrono s'arrête à la touche du mur opposé au départ.

### Les tunnels PESH



#### 25m : tunnels PESH

- Le plongeur ESH se trouve sur ou à côté des plots ou dans l'eau avec un contact avec la paroi verticale, chacun en face de son tunnel.
- Au signal de départ, le plongeur ESH s'immerge immédiatement sans qu'aucune partie de son corps ou de son équipement ne refasse surface.
- Ils exécutent un parcours de 5 m en immersion et se dirigent vers le petit tunnel le plus proche
- le plongeur ESH - dans son couloir - passe dans le petit tunnel sans aide et sans qu'aucune partie du corps ne touche les parois du tunnel.
- Ils exécutent un parcours de quelques mètres en immersion et il se dirige vers le grand tunnel de 5 mètres

- le plongeur ESH -dans son couloir- passe dans le grand tunnel sans aide et sans qu'aucune partie du corps ne touche les parois du tunnel.
- Le plongeur ESH nage jusqu'au mur d'arrivée qu'il doit toucher (le contact avec le mur peut se faire avec n'importe quelle partie du corps ou de l'équipement).

### **Disqualification**

- L'épreuve n'est pas exécutée dans sa totalité. Si un concurrent oublie une partie de l'épreuve, il peut revenir au départ de la partie oubliée.
- Déplacement en surface avant l'immersion.
- Ne pas toucher la partie verticale du mur.
- L'équipement n'est pas complet à la fin de l'épreuve.



### **Catégorie : Uniquement handi/accompagnant**

Cette épreuve consiste en un déplacement subaquatique, ou nage en immersion, à 2, dans le meilleur temps possible, sur une distance de **50 m** avec un plongeur respirant sur l'octopus du deuxième plongeur.

#### **Première partie : Avant le Départ**

- Dans la chambre d'appel, les juges contrôlent l'équipement des plongeurs.
- Les bouteilles sont ouvertes.

#### **Deuxième partie : Départ**

- Au signal du départ, les plongeurs s'immergent depuis le bord ou le mur ou dans l'eau immédiatement sans exécuter de déplacement en surface.
- Aucune partie du corps ou de l'équipement ne doit réapparaître.

#### **Troisième partie : Déplacement**

- Sans qu'une partie du corps ou de l'équipement ne fasse surface, le premier plongeur récupère l'octopus de son binôme avant la ligne des 5 m et

l'ensemble doit parcourir 50 m en immersion. L'un des 2 plongeurs doit toucher le mur lors du virage.

#### **Quatrième partie : Arrivée**

- Le chronomètre s'arrête lorsque le dernier plongeur touche le mur d'arrivée avec la main.
- Les plongeurs font surface et se tiennent à la disposition des juges.

#### **Cinquième partie : Vérification**

À l'arrivée, le juge vérifie que l'équipement des plongeurs est complet.

#### **Disqualification**

- Déplacement en surface avant l'immersion.
- Prise de l'octopus après la ligne des 5 m.
- Ne pas utiliser l'octopus de son binôme pendant la totalité du déplacement.
- Nager en dehors du trajet prévu.
- L'équipement n'est pas complet à la fin de l'épreuve.

#### **Pénalités 15s**

- Une partie quelconque du corps ou de l'équipement a fait surface pendant le temps de l'épreuve (sortie acceptable lors du virage).